

METALLURGIE : INGENIEURS ET CADRES

Appointements minimaux annuels 2022

La CFE-CGC Métallurgie a signé l'accord sur les Minimas Ingénieurs et Cadres 2022 à hauteur de 3,1%

La CFE-CGC Métallurgie a signé avec l'UIMM, le 18 mars 2022, l'accord revalorisant les barèmes des appointements annuels minimaux Ingénieurs & Cadres de la branche Métallurgie à hauteur de +3,1% pour l'année 2022.

Cette revalorisation tient compte des perspectives d'inflation pour l'année 2022 ainsi que de la situation économique contrastée des entreprises de la branche.

À la demande de la CFE-CGC, elle est assortie de deux clauses :

- un rendez-vous anticipé, dès la fin de cette année, pour les négociations des SMH Ingénieurs et Cadres 2023 sur la base d'un bilan économique 2022,
- l'engagement de négociations dès le 1er trimestre 2023 sur la nouvelle grille unique de classification applicable en 2024.

Rappel important : **Le salaire de base annuel des ingénieurs et cadres, hors rémunération variable, doit se situer au-dessus des mini-conventionnels.**

Cette disposition s'applique à tous les ingénieurs et cadres du groupe Thales, sans exception !

Voici les barèmes applicables dans notre entreprise :

COEFFICIENT	BAREME FORFAIT EN JOURS SUR L'ANNEE	BAREME FORFAIT EN HEURES SUR L'ANNEE
	Minima	Minima
60 et 68		23 600€
76		26 377€
80	31 386€	27 765€
84	32 956€	29 153€
86	33 740€	29 847€
92	36 094€	31 930€
100	39 233€	34 706€
108	42 371€	37 482€
114	44 725€	39 565€
120	47 079€	41 647€
125	49 041€	43 383€
130	51 003€	45 118€
135	52 964€	46 853€
180	62 471€	62 471€
240	83 294€	83 294€

Visitez notre site internet : <https://cfecgc-tsn.org>

Vos représentants CFE-CGC :

Samuel BRUNEL	07 63 85 92 86	samuel.brunel@thalesgroup.com
Guillaume CARRIERE	06 38 18 74 40	guillaume.carriere@thalesgroup.com
Christine DEBARGE	06 16 95 34 49	christine.debarge@thalesgroup.com
Christian MADEC	06 07 09 84 88	christian.madec@thalesgroup.com
Eric PARIS	07 84 38 98 77	eric.paris@thalesgroup.com